

Bordeaux, le 19 juin 2012

CAPL DISI SUD OUEST Appel de notes des Contrôleurs

FO-DGFIP était représenté par Maryline SOUCHARD et Marie-Marthe SUREAU

Déclaration des représentants FO :

Monsieur le Président,

Aujourd'hui nous siégeons en Commission Administrative Paritaire Locale N° 2 d'appel de note sur fond de malaise à la DGFIP.

Nous insistons sur le profond désarroi des fonctionnaires de la DGFIP, tant sur le plan des rémunérations, des suppressions massives d'emplois que sur les remise en cause du statut de la fonction publique.

Le système de notation actuel institue la mise en œuvre d'une évaluation personnalisée et crée un lien direct entre les objectifs individuels et la rémunération.

Le contingentement d'augmentation de note (+0,02 et + 0.06) s'opérant au niveau départemental.

Source d'inégalité notamment sur le déroulement de carrière;et surtout pour les promotions de grades ; les agents détenant une note inférieure à la note-pivot de leur grade-échelon étant écartés du projet de tableau d'avancement.

Source d'individualisme et de compétition entre les Agents et aussi entre les Services.

Il ne s'agit plus, en effet, d'effectuer correctement son travail, mais d'abord d'être meilleur que le voisin.

Les élus FO-DGFIP se sont toujours opposés à cette réforme de la notation dont l'objectif était l'introduction de la rémunération au mérite, destinée à mettre les agents en concurrence et qui les soumet à la réalisation d'objectifs individuels imposés par la hiérarchie. Nous dénonçons la pression exercée sur les agents et la dégradation des conditions de travail conséquences d'une politique continue de réduction des effectifs.

Pour l'entretien d'évaluation, nous revendiquons, plus que jamais, la possibilité, pour les agents, d'être assistés d'un représentant syndical.

Pour faire avancer collectivement nos droits et garanties nos revendications sont les suivantes :

- la linéarité des carrières,
- la création d'un grade de fin de carrière pour les agents de catégorie B
- la transparence dans l'élaboration des listes d'aptitude,
- le rejet de la réforme de la notation qui introduit une notion de mérite individuel contre l'efficacité collective,
- l'arrêt des suppressions d'emploi,
- le respect des règles de mutation tel que l'ancienneté face au développement des postes à profil et à avis.
- le maintien du statut des fonctionnaires qui assure des garanties aux agents mais aussi aux citoyens

Compte rendu :

6 dossiers d'appels de contrôleurs principaux ont été déposés pour l'ensemble de la DISI Sud Ouest : 3 de la la Filière gestion Publique; 2 de la Filière fiscale.

En introduction le président nous à donné le contingentement de réserve soit 2 + 002 pour la filière GP et 1 +0,002 pour la Filière fiscale.

Après évocations des dossiers la direction a décidé l'attribution de toutes les réserves.

Le débats de CAP étant secrets les agents défendus par FO ont tous été contactés.

Il n'y avait pas de réserve de +0,006 et la DISI ne souhaite pas attribuer des +0,001.

Les agents défendus par FO peuvent faire remonter leurs dossiers en CAP Nationale